(Extrait du Colonisateur-de Montréal.)

EXECUTION

BELLEVILLE.

LE MARI ET LA FEMME PENDUS.

~~~

Belleville, 6 Déc. 1832.

A MES CHÈRES PETITES FILLES.

Que Dieu vous bénisse! Qu'il vous protège, mes chers petits enfants. C'est la dernière tois qu'il me sera donné de vous dire, mes chères filles, mes sympathies et mon amour pour vons. Dien veut que voire papa et voire mainan souffrent la mort lundi prophain. Despère que Dieu fera misérieorde à nos

J'espère aussi mes chers pe'its" enfants, que parvenus à l'âge de la rai- jou je demeur-i pendant longtem s, son, vous prierez le Dien out-puissant pour le repos des âmes de votre papa et de votre mamen qui vous aimaient si tendrement. Je sais que nous vons i mourie tous deux qu'un seul. Ils di-Jaissons à un monde sans charité, mais Dieu qui vous tout, vous prendra sous sa divine protection. Oh! combien il m'en coûte de vous laisser! Q rels et de poings sur mon mari, puisque ce plaisirs j'éprouvais à caresser vos cheres petites têtes! Dans quelques heures votre papa et votre maman seront froids dans leurs bières. Visitez nos tombes, afin da yous souvenir de nous, yous chers petits enfants si malheureux et si infortunés qui resterez orphelins dans ce monde méchant. Mais mes chers enfants, il est une recommandation que je vous prie de ne jamais oublier. étant tombée des lèvres, mourantes de votre mère ; c'est d'être toujours sidèle à vos devoirs religieux. Dites vos prières matin et soir. Assistez aux offices divins et ne manquez jamais d'aller à votre église le dimanche. Obéissez, si c'est possible, à ceux que Dieu choisira pour prendre soin de vous. Ecoutez toujours les instructions de votre pasteur., Mon souhait le plus sincère est que madame Grant, que Dieu bénira, je l'espère, pour toutes ses hontés à mo régard, se charge de mes enfants orphelins, suivant le conseils du Révd. M. Brennan. Je fais les vœux les plus sincères et j'ordonne que mes enfants mient élevés dans la religion catholique, qui était la religion de leurs tuer Munro, que le coup malheureux

pères. Oh! mon Dieu! verrai-je en- n'était pas prémedité, et que tout ce core mes chers enfants en ce monde? Ou! quel sort cruel d'être enlevée à mes ensants si jeunes. Que Dieu pardonne a ceux qui en sont la cause. Je pardonne à tous ceux qui nous ont été opposés. Tout ce que j'ai fait, -je l'ai fait pour désendre mon mari, et c'est ainsi qu'une épou e doit agir.

Je crois que M. Finn et M. O'Reilly out fait tout ce qui etait possible pour me détendre et j'espère que Dieu les bé nira. Que Dieu bénisse tons peux ne à ceux entre les mains desquels no- ment j'aimais cette soupe? tre pétition a été déposée et qui avaient le pouvoir de commuer notre sentence. Toas, ils paraîtront bientôt devant le tribunal de miséricorde. Je soubaite sincèrement qu'il reçoivent pardon quoiqu'il n'en aient pas un pour nous, qui pourtant avious été recommandés si ortement à la miséricorde.

Je pardonne aux Doyles et aux Reddys, quoi John Reddey, Martin Ceddy et M'chael Doyle soient entrés dans la priso i deux jours après mon emprisonne le t et nous aient besucone battus et m déraités Michael Doyle me frappa avec un bâten et me jeta par terre John R d.ly, dans la même circons ance, me don is des comps de pied et d.t. en jurant qu'il Valait autant nous faire rent en partant que de première sois qu'ils viendraient, ils ne se gontenteraient pas de frapper à coup de pied n'était pas le moyen de le tuer. Moi, dans ma cellule, je leur pardonne et les remets entre les mains de Dieu. J'espère que Dieu leur sera justice, quoiqueils ne nous aient pas rendu justice, à) moi et à mon mari, et qu'ils nous aient tant maltraités.

Je livre aussi le juge qui nous a con damnés et le jury qui nous a jugés à la justice divine. Ils doivent savoir, mieux que personne, s'ils nous ont ren-

du justice ou non.

Je bénis madame Grant et sa samille, mes propres enfants, mes chères Mary, Eliza et Lida; ces pauvres petites que je laisse orphelines dans ce monde, et à tous mes amis je laisse mon amour et mes bénédictions.

Je déclare devant Dieu et devant les hommes que j'ai donné le coup malheureux pour lequel je vais souffrir la mort, seulement pour défendre tnon mari, et cela sur mon-propre terrain, près de ma propre maison, au milieu de mes enfants sans secours. Je déclare dans ma triste cellule que je n'avais pas la plus légère intention de

qu'à juré madame Isabella McRae est faux, qu'elle n'a pas dit un mot de vérité. Je n'ai jamais dit ce qu'elle a juré m'avoir entendu dire.

Nous prêtions tout l'argent que nous gagnions, à la tante de mon mari, Madame Doyle, et & John et à James Doyle, qui ne nous en ont jamais remis qu'une faible partie. C'est six cents piastres que nous avons prêtées.

Je soupçonne Munro-d'avoir jeté un chien mort dans mon puits, ou dans le qui ont si généreusement intercédé pour li lieu où j'avais habitude de puiser de nous auprès de l'Exécutif. Je pardon- l'eau; il m'a demandé un jour com-

(Signé,)

MARY AYLWARD. épouse de Richard Aylward. J'approuve cet exposé des faits.

RICHARD AYLWARD,

En présence de

J. P. McDonald, MME GRANT. ANNA DAFOC. LENAL DAFOC.

Quand on lit cette lettre, on ne peut empêcher de verser des larmes de douleur et d'indignation. Ce testament sublime sera l'apothéose des victimes et la flétrissure éternelle des bourreaux.

-La postérité se demandera en le lisant, comment il se fait qu'un peuple civilisé ait laissé monter sur l'échafaud ces deux mfortunés, elle ne pourra en croire ses

Pourtant, ce n'est malheureusement que trop vrai. L'Anniversaire du 8 décembre sera un jour lugubre, car il rappellera que l'injustice et le sanatisme mirent la corde

au cou de deux innocents.

Un meurtre judiciaire a donc été commis. Les preuves sont évidentes: en voici le résume. Les malheureux Aylwards avaient été attaqués sur lour propre ter-rain, ils avaient évidemment le droit de désendre leur vie et leur propriété menacées; il n'y avait aucune preuve contre le mari, personne ne l'avait vu frapper, par conséquent il ne pouvait être responsable de la mort de Munro. Quant à son épouse, si c'est elle qui a donné le coup funesteet c'est bien probable, puisqu'elle l'a a-voué—elle n'est coupable que d'avoir trop obéi à l'instinct d'un sentiment que Dieu a gravé si profondément dans le cœur de la femme. Ce n'est pas la haine qui don-mait à son bras tant de vigueur, c'est l'a-Ce n'est pas la haine qui donmour, le dénouement.—On leur refusa le-bénéfice des paroles de Munro, répétant sur son lit de mort qu'il ne voulait pas qu'on les arrêtat, qu'il était aussi coupable qu'eux puisqu'il les avait provoqués.

(A continuer.)